

Procès-Verbal du Conseil Municipal Séance du 04 Février 2022

Date de Convocation : 26/01/2022

Membres en EXERCICE : 11

Membres PRESENTS : 7

Membres VOTANTS : 9

Etaient présents : Mmes et Ms NOTTEBOOM Gilles, BOULLET Delphine, LEBRET Nadia, VANLAEYS Véronique, BROSSARD Romain, DELARUE Patrick et PLÉ Liliane

Etaient absents : M. DUPONT Romuald (pouvoir à Mme VANLAEYS Véronique), Mme DETERPIGNY Lucie (pouvoir à M. NOTTEBOOM Gilles), M. PATIN Laurent et M. COURTY Éric.

Secrétaire de séance : Mme LEBRET Nadia

L'an deux mil vingt-deux et le quatre février à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Morvillers, sous la Présidence de Monsieur Gilles NOTTEBOOM, Maire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de Morvillers peut donc valablement délibérer.

1. Délibération offre de revalorisation parcelle Télécom par la Société VALOCIME

En 2020, la commune a signé un contrat d'occupation de la parcelle ZD n°18 avec la Société Free Mobile pour l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile, moyennant un loyer de 3000 € / an. Contrat cédé depuis le 31/03/2021 à la Société On Tower France dans les mêmes conditions.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une offre de revalorisation dudit contrat d'occupation par la Société VALOCIME. Elle propose un loyer revalorisé de 5500 € / an, avec à la signature une avance de loyer de 600 € / an pendant 10 ans ainsi que 200 € / an pendant 11 ans pour la réservation. Le gain total au terme des 12 années avec VALOCIME serait de 26 416 €.

Après débat, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de se renseigner en amont sur les pénalités encourues auprès de Free Mobile et de remettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

2. Adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au Syndicat d'Energie de l'Oise

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 23 novembre 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

3. Recensement besoins 2022 travaux de réparations et de gravillonnages sur les voies communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de réaliser en amont des gravillonnages une couche d'enrobés de 6 cm par une entreprise autre. Cela permettrait de réduire le coût total des travaux. Il donne l'exemple de la commune de Héricourt sur Thérain qui a procédé ainsi (devis de l'entreprise RAMERY à 14 € / m²).

Des devis seront donc demandés auprès des entreprises RAMERY et OISE TP pour la rue de St Deniscourt et la rue des Grès.

4. Renouveau délibération refus de défiscalisation contribution au budget incendie du SIEAB

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal la délibération prise lors de la réunion du comité syndical du 08 décembre 2021 (SIEAB) concernant la contribution des communes au budget annexe du SIEAB relatif à la compétence incendie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la délibération prise lors de la réunion du comité syndical du 08 décembre 2021, du montant de la contribution communale à fiscaliser pour 2022 pour la compétence incendie, décide, à l'unanimité de ne pas défiscaliser cette contribution pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal a aussi pris note que cette délibération de défiscalisation sera à reprendre chaque année, dans les 40 jours qui suivront le vote du budget lié à la compétence incendie du SIEAB, conformément aux dispositions de l'article L 5212-20 du Code Générale des Collectivités Locales.

5. Organisation bureaux de vote élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

Le Maire informe le Conseil des dates des élections présidentielles : 10 et 24 avril 2022.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 19h00.

Le Maire appelle les membres présents du Conseil à se positionner sur les tranches horaires de leur choix afin de réaliser une première ébauche.

6. Proposition de vente haie du terrain de foot.

Il est estimé environ 20 stères de bois.

Un avis sera distribué aux habitants de la commune pour proposer cette vente de bois sur pieds.

Le prix fixé est de 16 € / stère ou 13 € / stère si enlèvement des branches. En cas de plusieurs candidatures (sauf accord des candidats entre eux), il sera procédé à un tirage au sort en présence des candidats. Les candidats devront être assurés, la commune se décharge de toute responsabilité en cas d'accident.

7. Questions diverses

- **Station d'épuration** : M. le Maire informe le Conseil du résultat de l'appel d'offres lancé depuis le 26 octobre 2021 : trois offres sont parvenues dont une non recevable car le DCE a été modifié.

Sans options :

- CREAMSTEP : 420 000 € HT
- OISE TP : 482 000 € HT

L'hygiénisation des boues est obligatoire ce qui va engendrer inévitablement un coût supplémentaire. Monsieur le Maire informe le Conseil de la difficulté à trouver des financements compte tenu des subventions déjà obtenues à l'époque lors de la construction de la station.

- **Chemin de derrière (rue de Songeons)** : Monsieur le Maire informe du curage effectué par le cantonnier et M. PIQUE à l'aide d'une mini-pelle. Deux remorques de terre ont été enlevées. Il pourrait être envisageable de grouper cette opération avec la commune de Grémévillers pour avoir deux remorques à disposition et ainsi éviter la perte de temps entre chaque trajet. Il est remarqué que la plaque en fonte sur ce chemin est encore soulevée.
- **Bulletin municipal** : en cours d'élaboration. Il reste le classement des maisons fleuries à effectuer. Il est envisagé pour les années futures un classement des maisons avec les décorations de Noël.

Plus aucune question n'étant soulevée,
l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Signatures séance du Conseil Municipal en date du 04 février 2022

Gilles NOTTEBOOM	
Delphine BOULLET	
Nadia LEBRET	
Véronique VANLAEYS	
Romain BROSSARD	
Patrick DELARUE	
Romuald DUPONT	Pouvoir à Mme Véronique VANLAEYS
Eric COURTY	Absent
Lucie DETERPIGNY	Pouvoir à M. Gilles NOTTEBOOM
Laurent PATIN	Absent
Liliane PLÉ	